

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

**Date de Convocation** : 21 Février 2023

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33 **Présents** : 29

**Etaient présents** : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, BOUTON.

**Ont donné pouvoir** : Madame ATTEN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur SANCHEZ.

## DELIBERATION N° 14 : AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS ET TROTTINETTES. DÉCISION D'ATTRIBUTION.

### EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le Conseil Municipal a voté le 10 décembre 2021, la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos et de trottinettes.

Pour rappel, le montant de l'aide attribuée pour un vélo ou une trottinette éligible est plafonné à 25% du prix d'achat.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Une copie du courrier de la Communauté d'Agglomération attestant l'octroi de l'aide intercommunale,
- La fiche contact et attestation sur l'honneur signée,
- Une copie de la facture de l'équipement acheté,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Un RIB.

L'aide est octroyée sans condition de ressource, dans la limite d'achat d'un seul équipement par foyer. Tous frais engagés pourront être récupérés en cas de non-respect des conditions fixées.

Une enveloppe (25.000 € étant budgétés en 2022) dédiée à l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes prévue au budget 2023. Cette aide est cumulable avec les autres aides existantes (CAPH, Etat...). L'aide sera d'une durée d'un an, renouvelable sur décision expresse de l'assemblée délibérante.

# DELIBERATION N° 14 DU 27 FEVRIER 2023 -

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20230227-230227DE\_14-DE

La liste suivante regroupe les demandeurs ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

NOM / Prénom	Type d'équipement	Montant de l'équipement	Montant aide CAPH	Proposition aide ville de DENAIN
BAHRI Fatima	trottinette électrique	298,89 €	149,50 €	74,75 €
DECKX Jean-Michel	vélo électrique	599,99 €	300,00 €	150,00 €
BESSAM Abdeloihad	trottinette électrique	279,90 €	139,95 €	69,98 €
BARBET Michel	vélo électrique	999,99 €	300,00 €	150,00 €
LKHOLTI Mohamed	trottinette électrique	239,90 €	120,00 €	60,00 €
BESSAM Sabri	trottinette électrique	299,00 €	149,50 €	74,75 €
BESSAM ACHAB Fatma	trottinette électrique	299,00 €	149,50 €	74,75 €
NISON Yvonne	vélo électrique	899,99 €	300,00 €	150,00 €
BELLEGUEULE Sandra	vélo électrique	899,00 €	300,00 €	150,00 €
BENBEKHTI Morad	trottinette électrique	260,00 €	130,00 €	65,00 €
ZEGGAR Ludivine	Trottinette électrique	349,00 €	150,00 €	75,00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission Transition Environnementale et Développement Durable du 06 février 2023 :

- **D'ATTRIBUER** les aides financières à l'ensemble des demandeurs mentionnés dans la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le versement de l'aide financière (25% du prix d'achat) aux personnes dont le dossier est complet mais non subventionné par la CAPH, en raison du manque de crédits budgétaires en fin d'année 2022.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.
- **DE VERSER** chacune de ces subventions.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

## **DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.**

***S'est abstenu : Monsieur TONNEAU.***

***Il est précisé que Messieurs AUDIN, BELLEGUEULE, intéressés par la délibération, n'ont pas pris part au vote.***

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. TONNINI.

(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....